

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-680 DU 28 OCTOBRE 2005

Chargeant Monsieur **Antoine DAYORI**,
Ministre de la Culture de l'Artisanat et du Tourisme de
l'intérim de Monsieur **Jean-Baptiste Kocou EDAYE**,
Ministre de la Jeunesse des Sports et des Loisirs pour
compter du jeudi 27 octobre au dimanche 06 novembre
2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu : la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu : la proclamation le 1^{er} Août 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu : le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1 : Pour compter du jeudi 27 octobre au dimanche 06 novembre 2005, Monsieur **Antoine DAYORI**, est chargé d'assurer l'intérim du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs Monsieur **Jean-Baptiste Kocou EDAYE**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 octobre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 – AN : 4- CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – SGG : 4 Autres
Ministères : 18 – Départements : 6 JORB : 1